

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00244 Numéro SIREN : 833 977 325 Nom ou dénomination : DEMATHIEU BARD HOLDING 4
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2024 sous le numéro de dépôt 1459

DEMATHIEU BARD HOLDING 4
Société par actions simplifiée au capital de 86 970 973 €
Siège social : 17, rue Venizélos 57950 MONTIGNY-LES-METZ
RCS METZ 833 977 325

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU DIRECTOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le vingt-huit septembre,
A l'issue du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire de la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, société par actions simplifiée au capital de 86 970 973 €, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée « DBH4 » ou la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Assistent à cette réunion :

- M. René SIMON, Président de la Société et Président du Directoire,
- M. Philippe JUNG, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Franck BECHEREL, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Vincent MONNOT, Directeur Général et membre du Directoire.

Le Directoire, réunissant la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

M. René SIMON préside la séance en sa qualité de Président de la Société et Président du Directoire.

Le Président de séance rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général Groupe,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

PREMIERE DECISION
Nomination d'un Directeur Général Groupe

Les membres du Directoire de la Société décident de désigner, avec effet au 16 octobre 2023, en qualité de Directeur Général Groupe, et ce pour une durée identique à son mandat de membre du Directoire :

M. Stéphane MONCEAUX
Né le 01/04/1969 à MONTARGIS (45)
De nationalité française
Demeurant 28 Boulevard Saint Marcel, 75005 PARIS

M. Stéphane MONCEAUX a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du Directoire de la Société.

M. René SIMON

Membre et Président du Directoire

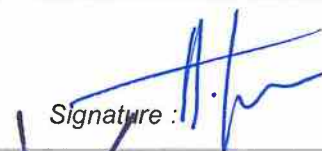
Signature :



M. Philippe JUNG

Membre du Directoire et Directeur Général

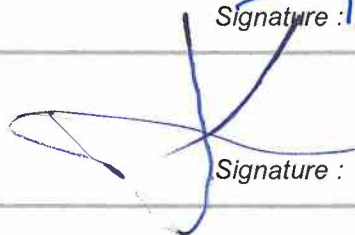
Signature :



M. Franck BECHEREL

Membre du Directoire et Directeur Général

Signature :



M. Vincent MONNOT

Membre du Directoire et Directeur Général

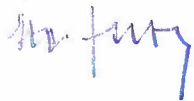
Signature :



Copie certifiée conforme

Pour la société HOLDING BARD DENIS

M. Philippe BARD – Président du Conseil de Surveillance



DEMATHIEU BARD HOLDING 4

Société par actions simplifiée
Au capital de 86 970 973 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 833 977 325

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le vingt-huit septembre,
A neuf heures trente.

Les membres du Conseil de Surveillance de la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, société par actions simplifiée au capital de 86 970 973 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société, 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, sur convocation du Président.

Assistent à cette réunion :

- La société HOLDING BARD DENIS, représentée par M. Philippe BARD, Présidente du Conseil de Surveillance,
- M. Laurent GRALL, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- M. Claude LAVISSE, membre du Conseil de Surveillance,
- M. Jean-François PIQUET, membre du Conseil de Surveillance,
- La société H4 ADVISORY, représentée par M. Claude STEFANSKI, membre du Conseil de Surveillance,
- La société EQUALIS CAPITAL FRANCE, représentée par M. Jean-Philippe DEBAS, membre du Conseil de Surveillance.

Mme Alice HERTZOG et M. Jean MICHELET, membres du Conseil de Surveillance, sont représentés par la société HOLDING BARD DENIS.

Est absent excusé :

- M. Bernard COLOOS, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, réunissant ainsi la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

En présence de :

- La société FPCI FRANCE INVESTISSEMENT REGIONS 1, représentée par sa société de gestion BPIFRANCE INVESTISSEMENT, elle-même représentée par M. Jacques SOLLEAU,
- La société BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT, représentée par M. Michel ALLEMAND,
- La société CREDIT MUTUEL EQUITY SCR, représentée par Mme Caroline GIRAL,
- La SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES, représentée par M. Stéphane MARY.

Censeurs de la Société, régulièrement convoqués.

Est absente excusée :

- La société BTP CAPITAL INVESTISSEMENT, représentée par M. Christophe COUTURIER,

Sont également invités et assistent à la réunion :

- M. René SIMON, Président de la Société et Président du Directoire,
- M. Franck BECHEREL, Directeur Général de la Société et membre du Directoire,
- M. Philippe JUNG, Directeur Général de la Société et membre du Directoire,
- M. Vincent MONNOT, Directeur Général de la Société et membre du Directoire,
- M. Damien GOUBAU, Directeur aux Affaires Juridiques.

La société HOLDING BARD DENIS, représentée par M. Philippe BARD, préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

La Présidente rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

- Nomination d'un nouveau membre du Directoire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

.....

4. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

La Présidente informe les membres du Conseil de Surveillance, qu'à l'issue d'une recherche menée conjointement par le Comité Ressources Humaines et le Président du Directoire de la Société, M. Stéphane MONCEAUX a été retenu pour rejoindre le Directoire en qualité de Directeur Général de la Société DBH4.

La Présidente rappelle qu'aux termes de l'article 11.6 des statuts de la Société, les membres du Directoire pourront percevoir une rémunération au titre de leurs fonctions, laquelle sera fixée par le Conseil de Surveillance.

La Présidente décide donc de proposer au Conseil de Surveillance de statuer également sur la rémunération à allouer au titre du mandat de membre du Directoire de M. Stéphane MONCEAUX.

Après échange de vue et sur proposition de la Présidente, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de désigner, avec effet au 16 octobre 2023, en qualité de nouveau membre du Directoire de la Société :

M. Stéphane MONCEAUX

Né le 01/04/1969 à MONTARGIS (45)

De nationalité française

Demeurant 28 Boulevard Saint Marcel, 75005 PARIS

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du directoire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer, au cours de l'année 2024, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023.

M. Stéphane MONCEAUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et précise en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

5. POUVOIRS

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, un membre du Conseil de Surveillance et deux Censeurs.

.....